

Modèle de rapport du Mouvement SUN, 2017

Nom du pays

Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

April 2016 to April 2017

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à -l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	5
Société civile	Non
Milieux scientifique et universitaire	1
Donateurs	Non
Nations Unies	2
Secteur privé	NON
Autre (veuillez préciser)	

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? __8__

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format
Collecte	Réunion <input type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion <input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui

Pourquoi ?

La réunion a permis en plus de l'activité de l'évaluation d'échanger sur le niveau d'exécution de la feuille de route pour la mise en œuvre des activités du comité national de lutte contre la malnutrition

Utilisation par le Mouvement SUN

Veuillez noter que le modèle de rapport complété sera mis en ligne sur notre site Internet, sauf notification contraire des équipes du Mouvement SUN.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). ▪ Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. ▪ Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée 	3	Il existe un comité national de lutte contre la malnutrition dans lequel sont représentés les points focaux de chaque entité

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation <p>[Exigences minimales pour la notation 4 : obligation pour les pays de fournir les termes de référence, plans de travail ou autres documents à l'appui].</p>		<p>intervenant dans les activités de lutte contre la malnutrition. Cependant, le secteur privé et les donateurs n'ont pas encore représenté.</p>
--	--	--	--

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. par ex. : les partenaires au développement, divers groupes de la société civile, les partenariats du secteur privé, les médias, les parlementaires, les scientifiques et les universitaires ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. 	<p>3</p>	<p>Le niveau d'implication est encore centralisé, c'est-à-dire pas au niveau décentralisé</p>
--	--	-----------------	---

<p>multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local (Veuillez indiquer le nombre de structures décentralisées existantes, ainsi que les termes de référence le cas échéant) ▪ Impliquer des représentants du niveau local dans les mécanismes nationaux ou créer des mécanismes de rétroaction entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 		
<p>Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir la contribution régulière de toutes les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres. 	<h1>3</h1>	<p>La coordination des activités est en cours. A titre d'exemple, il existe un plan cadre du développement « UNDAF : volet sécurité alimentaire et nutritionnel », qui</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 		<p>constitue une plateforme multi acteurs appelée à intégrer le comité National de lutte contre la malnutrition</p>
<p>Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de coordination de la nutrition (veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant) ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc. 	<p>■ 4</p>	<p>Le processus est en cours et quelques résultats sont visibles</p>

Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<p>■ 3</p>	<p>Toutes les parties prenantes sont impliquées sauf le secteur privé</p>

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire les types de partenariats.</p>	<p>▪ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ?</p>	<p>La République du Congo n'est pas en situation d'urgence</p>
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :		
<p>Respect par les partenaires des Principes de partenariat</p>	<p>Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ? Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ? Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)</p>	<p>Toutes les parties prenantes participent aux activités de lutte contre la malnutrition coordonnées par le Point focal SUN en apportant leur appui multiforme</p>

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- Coordonne et mène les activités
ONU	- Apport de l'appui technique, financier et matériel
Donateur	- Participation aux activités
Secteur privé	- Participation aux activités
OSC	- Apport de l'appui technique
Autres (Parlement et universitaire)	- Apport de l'appui technique

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Le principal résultat de l'année est la mise en place d'un comité de lutte contre la malnutrition dont la coordination a été placée au niveau de la Présidence de la République

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont	<ul style="list-style-type: none"> Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. Existence d'articles de synthèse. Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3 	Des analyses sont réalisées et devraient être approfondies au cours de l'année grâce à la réalisation d'une étude diagnostique de la

<p>disponibles tout comme le sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>			<p>situation nutritionnelle au niveau national</p>
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaient d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, des ateliers. 	<p>■ 3</p>	<p>Les stratégies sectorielles existent avec une faiblesse dans le plaidoyer</p>

<p>Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur 	<p>■ 3</p>	<p>Il existe une législation mais pas exhaustive</p>

	<p>le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>		
Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation [Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<p>■ 3</p>	<p>Insuffisance des textes d'applications et des activités de vulgarisation</p>
Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. 	<p>■ 3</p>	<p>• Les études programmées</p>

<p>afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	<p>devraient être menées au cours de l'année 2017 pour actualiser et approfondir la connaissance sur l'état nutritionnel</p>
--	---	--

<p>QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :</p>		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?</p>	<p>La République du Congo n'est pas en situation d'urgence</p>
<p>QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :</p>		

<p>Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la nutrition, les parlementaires et les médias)</p>	<p>Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ? Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.</p>	<p>4</p>	<p>La République du Congo a organisé un atelier sous régional sur le repositionnement de la nutrition comme facteur de développement regroupant les leaders des pays membres de la de l'espace CEEAC</p>
<p>SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016</p>	<p>Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi?</p>	<p>4</p>	<p>La République du Congo dispose d'un cadre de suivi</p>

			évaluation permettant un bon suivi de mise en œuvre des activités
--	--	--	---

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Coordonne et mène les activités
ONU	- Apport de l'appui technique, financier et matériel
Donateur	- Participation aux activités
Secteur privé	- Participation aux activités
OSC	- Apport de l'appui technique
Autres (Parlement et universitaire)	- Apport de l'appui technique

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Adoption de la déclaration de Brazzaville sur le repositionnement institutionnelle de la nutrition comme facteur de développement et de la feuille de route sous régionale des pays membres de la de l'espace CEEAC

Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.¹ Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition 	3	Les revues/Analyses sectorielles sont

¹ « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>à travers tous les secteurs et parties prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions ▪ Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>		<p>réalisées et d'autres activités sont prévues et devraient être réalisés au cours de l'année 2017</p>
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale ▪ Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs² ▪ S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, 	<p>■ 4</p>	<p>■ Les rapports et les documents sont en annexe et une évaluation à mi-parcours est</p>

² Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

<p>devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et évaluation.</p>	<p>assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : Quality Check List</p>		<p>prévue courant 2017</p>
<p>Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour 	<p>■ 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports et les documents sont en annexe et une évaluation à mi-parcours est

	<p>accroître la capacité du mécanisme de coordination</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre</p>		<p>prévue courant 2017</p>
<p>Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>	<p>■ 3</p>	<p>Il existe un portail qui renseigne les indicateurs sur l'appui des Nations Unies au processus SUN au niveau du Pays. D'autres activités</p>

			<p>sont prévues courant 2017 dans la feuille de route du gouvernement</p>
<p>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>	<p>■ 2</p>	<p>■ Les activités sont prévues courant 2017 et il existe une nécessité de mobiliser les ressources pour la mise œuvre de ces activités</p>

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'alignement avec les mesures d'urgence.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?</p>	<p>La République du Congo n'est pas en situation d'urgence</p>

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Coordonne et mène les activités
ONU	- Apport de l'appui technique, financier et matériel
Donateur	- Participation aux activités
Secteur privé	- Participation aux activités
OSC	- Apport de l'appui technique
Autres (Parlement et universitaire)	- Apport de l'appui technique

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
(réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Les outils élaborés pour la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition constituent les documents de références de lutte contre la malnutrition en République du Congo

Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un costing pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre la malnutrition. Cependant, la

			<p>stratégie de mobilisation des ressources est encouragée d'élaboration</p>
<p>Marqueur de progrès 4.2 : Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Reporting</i> sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme 	<p>■ 2</p>	<p>■ Il existe un costing pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre la malnutrition. Cependant, la stratégie de mobilisation des ressources est en</p>

	<p>multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public.</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>		<p>cours d'élaboration</p>
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>	<p>■ 2</p>	<p>■ Il existe un costing pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre la malnutrition. Cependant, la stratégie de mobilisation des ressources est en</p>

			cours d'élaboration
Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)</p>	<p>■ 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe un costing pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre la malnutrition. Cependant, la stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition			

<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	<p>■ 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe un costing pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre la malnutrition. Cependant, la stratégie de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration
--	---	------------	---

<p>QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :</p>		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit,</p>	<p>Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?</p>	<p>La République du Congo n'est pas en situation d'urgence</p>

de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le financement des mesures d'atténuation		
---	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Coordonne et mène les activités
ONU	- Apport de l'appui technique, financier et matériel
Donateur	- Participation aux activités
Secteur privé	- Participation aux activités
OSC	- Apport de l'appui technique
Autres (Parlement et universitaire)	- Apport de l'appui technique

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

La déclaration de Brazzaville sur le repositionnement institutionnelle de la nutrition comme facteur de développement est un engagement politique au renforcement de la lutte contre malnutrition. Cet engagement devrait être accompagné des ressources financières conséquentes.

Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018

Priorités 2015-2016		Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ? ▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière détaillée. 	<p>Les priorités identifiées au cours de l'année 2016 ont été réalisées en partie à cause du retard observé dans la mise en place du Comité National de lutte contre la malnutrition. La mise en place de ce comité est le principal résultat</p>	
Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veuillez lister vos principales priorités pour l'année à venir, en fournissant des informations détaillées et en précisant si vous prévoyez de faire appel au soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts) pour y parvenir. ▪ Avez-vous l'intention d'organiser un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le présenter de manière détaillée. <p style="text-align: center; font-size: 1.2em; margin-top: 20px;"> ● Elaboration du plan de renforcement des capacités des Ressources humaines en nutrition ; </p>		

- Organisation de l'atelier d'évaluation de l'exécution du plan opérationnel de lutte contre la malnutrition et élaboration de la feuille de route des 3 prochaines années ;
- Relecture du projet de décret instituant le Conseil national de lutte contre la malnutrition ;
- Organisation des travaux sur l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources ;
- Mise en place du Mécanisme de suivi & évaluation en matière de nutrition ;
- Mission d'échanges à l'extérieur prélude à la réalisation du Diagnostic de la situation nutritionnelle en République du Congo ;
- Organisation de l'étude diagnostique de la situation nutritionnelle en République du Congo ;

- Organisation de la journée de sensibilisation sur la nutrition avec le secteur privé ;
- Participation à la téléconférence du Mouvement SUN ;
- Organisation de la table ronde des bailleurs de fonds

Annexe 2 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	Professeur	DHELLOT Renée Jocelyne	Université Marien Ngouabi	Enseignante et Expert en nutrition	dhellotj@gmail.com	066387198 ou 055560450	Oui
2.	Docteur	MAMPOUYA – M'BAMA Franck Corneille	Présidence de la République	Conseiller du Point focal SUN Congo	franck_mampouya@hotmail.com	+242055484534	Oui
3.	Docteur	NINAMOU Richard Nemanan	UNICEF	Chargé du Projet de Nutrition et point focal SUN UNICEF	rnninamou@unicef.org	065108632	OUI
4.	Monsieur	MPANDOU Pierre	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Directeur des Etudes et de la Planification et point focal SUN Ministère de l'Agriculture	mpandou60@gmail.com mpandou@yahoo.fr	066667190	
5.	Monsieur	MASSAMOUNA Josias Gautier	Assistant au Programme/Nutrition au PAM	Point focal SUN PAM	gautier.massamouna@wfp.org	069087581	
6.	Monsieur	GNIMI Christophe	Ministère de la santé et de la Population	Point Focal SUN Ministère de la santé	chrysgnimi@gmail.com	055860258	
7.	Madame	MANDZONDZO – OLLANDET Julie Chantal	Cabinet du Point focal SUN	Attachée du Point focal SUN	ollandet_family@yahoo.fr	066676317	Oui
8.	Monsieur	MOULOU Augustin	Cabinet du Point focal SUN	Attachée du Point focal SUN		069540130	

